

13 juillet 2026

PROVINCE DE
QUÉBEC
VILLE DE THURSO

SÉANCE ORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 13 juillet 2026 à dix-huit heures, à laquelle sont présents :

SON Honneur la Mairesse, Madame Mélanie Boyer et les Conseillers suivants :

Philippe Boivin, Daniel Lafleur, Tyna Mathews, Robin Pilon, Jean Denis, Gabriel Marakis;

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur la Mairesse au fauteuil, le Greffier-trésorier et Directeur général Normand Dupont et le Directeur général adjoint Hugo Blais sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance (quorum).
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal.
4. Adoption des comptes.
5. Parole au public.
6. Dépôt de documents / Correspondance : Aucun
7. Avis de motion et Dépôt projet de règlement :
 - a) Certificat commémoratif et de félicitations - M. Conrad Robineau ;
8. Adoption de Règlements : Aucun
9. Commission des SERVICES ADMINISTRATIFS :
 - a) Contrat d'entretien 2026-2027 Alpha Combustion ;
10. Commission de la QUALITÉ DE VIE et de la CULTURE :
 - a) Rapport de la Commission de la qualité de vie et de la culture ;
 - b) Résultat de l'appel d'offres public 2026TH-FP02 – Réfection du système de la piscine municipale Phase I ;
 - c) Embauche sauveteurs piscine municipale – saison estivale 2026 ;
 - d) Tournoi de golf du Curling de Thurso et des Chevaliers de Colomb ;
 - e) Tournoi de golf au profit du Monarque 7 août 2026 - Commandite ;
 - f) Remplacement pièce jeux d'eau ;
 - g) Appel d'offres sur invitation 2026TH-INV04 : Réfection du chemin d'accès au terrain de soccer et remplacement d'un ponceau
 - h) Projet d'acquisition et d'installation de stations de recharge connectées pour vélos électriques
 - i) Programme subvention OASIS ;
11. Commission de la QUALITÉ DU MILIEU :
 - a) Rapport de la Commission de la qualité du milieu ;
 - b) Embauche étudiant aux Travaux publics – Jordan Goneau ;
 - c) Entente avec GORECYCLE ;
12. Commission du SERVICE D'URBANISME :
 - a) Rapport du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
13. Commission de la SÉCURITÉ PUBLIQUE :
 - a) Rapport de la Commission de la sécurité publique ;
 - b) Fermeture permanente d'une section de la rue Bill-Clement et modification de la circulation ;
14. Rapport de la mairesse.
15. Varia / Affaires nouvelles :
 - a) Tournoi de golf des employés - Commandite;
 - b) Autorisation d'afficher poste de journalier aux travaux publics;
16. Parole au public sur les points de l'ordre du jour.
17. Levée de la séance.

13 juillet 2026

Rés. : 2026-07-466

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Madame la Mairesse, soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-07-467

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 08 juin 2026 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 08 juin 2026 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-07-468

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt par le greffier-trésorier et directeur général de la liste des dépenses autorisées et des virements budgétaires effectués au cours du mois de juin 2026 en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au Règlement 03-2018 (*Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et délégrant certains pouvoirs de dépenser du conseil*) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : Tenue d'une période de questions :

Début à 18 h 04; Fin à 18 h 23.

Rés. : 2026-07-469

AVIS DE MOTION

CONSIDÉRANT que Monsieur Conrad Robineau célébrera son 100^e anniversaire le 19 juillet prochain ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso tient à souligner cet événement exceptionnel marquant un siècle de vie, de sagesse et d'expériences ;

CONSIDÉRANT que monsieur Conrad Robineau est un citoyen qui a vu grandir et évoluer notre communauté au fil des décennies, contribuant ainsi à l'histoire et à la richesse de notre municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

13 juillet 2026

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Thurso offrent leurs plus sincères félicitations et leurs vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et de sérénité à M. Conrad Robineau à l’occasion de son 100^e anniversaire de naissance.

QUE cette motion de félicitations soit consignée aux registres officiels de la Ville et qu’une copie certifiée conforme soit transmise à M. Conrad Robineau en témoignage de la haute estime et de la reconnaissance de ses concitoyennes et concitoyens.

Adoptée à l’unanimité.

Rés. : 2026-07-470

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise monsieur Hugo Blais, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso le contrat d’entretien 2026-2027 de la chaudière de chauffage de l’hôtel-de-Ville avec Alpha Combustion, pour une somme de 3027\$ plus taxes applicables.

QU’un montant de 3 027\$ plus taxes applicables soit autorisé et que cette dépense à même le poste budgétaire 02 190 01 529.

Adoptée à l’unanimité.

Rés. : 2026-07-471

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité de la piscine municipale durant la saison estivale 2026 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil municipal de procéder à l’embauche du personnel qualifié :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l’embauche des personnes suivantes pour la saison estivale 2026 à la piscine municipale :

- Maya Pierre	Sauveteuse	23,74 \$ / heure
- Rosalie Prévost	Sauveteuse	23,74 \$ / heure
- Livia Lewis	Assistante sauveteuse	20,80 \$ / heure

Adoptée à l’unanimité.

Rés. : 2026-07-472

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise les tenues des tournois de golf suivants :

13 juillet 2026

- Tournoi de golf du Curling de Thurso (À déterminer);
- Tournoi de golf des Chevaliers de Colomb de Thurso (400\$).

QU'un budget soit autorisé et que cette dépense soit prise à même le poste budgétaire 02 70190 996.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-07-473

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la commandite pour le tournoi de golf des Chevaliers de Colomb au du Monarque qui aura lieu le 7 août 2026.

QU'un budget de 250\$ soit autorisé à titre de commandite et que cette dépense soit prise à même le poste budgétaire 02 70190 996.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-07-474

CONSIDÉRANT la défectuosité survenue au contrôleur des équipements du parc de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT que les pièces requises pour la réparation de ce contrôleur sont désuètes et ne sont plus disponibles;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition de VORTEX, portant le numéro QUO-36791-H2H5R6, pour le remplacement du contrôleur des équipements du parc de jeux d'eau, au montant de 8 110,00 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire 02 70140 649.

QU'un montant additionnel soit réservé au même poste budgétaire afin de couvrir les frais d'installation du nouveau contrôleur par une firme d'électriciens.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-07-475

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réfection du chemin d'accès au terrain municipal de soccer ainsi qu'au remplacement d'un ponceau;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Thurso d'assurer un accès sécuritaire au terrain municipal de soccer en prévision des différentes activités qui s'y dérouleront :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

13 juillet 2026

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte les documents : Directives aux soumissionnaires et devis technique pour la réfection du chemin d'accès au terrain de soccer et remplacement d'un ponceau, tel que préparé.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande des soumissions sur invitation (2026TH-INV04) auprès des entreprises ci-dessous pour la réfection du chemin d'accès au terrain de soccer et remplacement d'un ponceau :

- Transport Deschamps
- Séguin Lafleur
- Excavation Thurso

QUE les soumissions préparées sur les formules de soumission soient déposées dans des enveloppes scellées portant la mention « Soumission – la réfection du chemin d'accès au terrain de soccer et remplacement d'un ponceau » à l'adresse suivante :

Bureau du Directeur général
Ville de Thurso
161, rue Galipeau
Thurso (Québec) J0X 3B0

QUE les soumissions soient acceptées jusqu'à 11 heures, le mercredi 22 juillet 2026 et elles seront ouvertes publiquement, immédiatement après l'heure de fermeture des soumissions à la même adresse, devant témoins, conformément à la loi.

QUE la Ville de Thurso ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui seront présentées et n'encourt aucune responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-07-476

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Programme d'aide au développement de l'offre touristique (PDTO), géré par Tourisme Outaouais, l'entreprise Miévo souhaite déployer un réseau de stations de recharge connectées pour vélos électriques sur le territoire de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau agit à titre d'organisme mandataire et de représentante des municipalités participantes de son territoire auprès de Tourisme Outaouais dans le cadre du dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau est autorisée à déposer officiellement la demande d'aide financière auprès de Tourisme Outaouais pour les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à favoriser le développement du tourisme durable, à soutenir la mobilité active et électrique, à stimuler les retombées économiques locales ainsi qu'à encourager l'adoption de pratiques responsables sur les plans social et environnemental;

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso souhaite participer au projet et contribuer au déploiement du réseau sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso constate une hausse de la fréquentation des cyclotouristes électriques sur son territoire et dans la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que l'aide financière demandée auprès de Tourisme Outaouais pourrait couvrir jusqu'à 50 % des coûts admissibles liés à l'acquisition et à l'installation des équipements;

13 juillet 2026

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso devra contribuer financièrement au projet par le biais d'une mise de fonds afin d'assumer la portion des coûts non couverte par l'aide financière accordée;

CONSIDÉRANT que les municipalités participantes deviendront propriétaires des équipements acquis dans le cadre du projet;

CONSIDÉRANT que, sous réserve de l'obtention de l'aide financière, la Ville de Thurso devra assumer la portion restante des coûts d'acquisition et d'installation, représentant un montant estimé à 6000\$ plus taxes, par station de recharge;

CONSIDÉRANT que le déploiement des équipements est prévu pour le printemps 2027;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thurso confirme sa participation au projet d'acquisition et d'installation de stations de recharge connectées pour vélos électriques sur le territoire de la MRC de Papineau, sous réserve de l'obtention de l'aide financière applicable;

QUE la Ville de Thurso reconnaisse que la MRC de Papineau déposera officiellement la demande d'aide financière auprès de Tourisme Outaouais, à titre d'organisme mandataire et de représentante des municipalités participantes;

QUE la Ville de Thurso autorise la MRC de Papineau à agir en son nom auprès de Tourisme Outaouais pour le dépôt, le suivi et la réalisation du projet dans le cadre du Programme d'aide au développement de l'offre touristique (PDTO);

QUE la Ville de Thurso confirme que le fournisseur du projet est Miévo;

QUE la Ville de Thurso s'engage à assumer sa part des coûts non subventionnés du projet, soit la portion non couverte par l'aide financière accordée, pour l'acquisition et l'installation d'une (1) station de recharge connectée pour vélos électriques;

QUE la Ville de Thurso confirme qu'elle deviendra propriétaire des équipements acquis et installés sur son territoire dans le cadre du projet;

QU'afin d'assurer la pérennité du projet et la performance du site de recharge, la Ville de Thurso s'engage à :

1. soutenir l'équipe de Miévo lors de l'installation et du déploiement du service;
2. effectuer l'entretien de base du site d'installation;
3. s'assurer que le site de recharge demeure accessible et sécuritaire;
4. assumer, à partir de la quatrième année suivant l'installation, les frais annuels de connexion LTE estimés à environ 350 \$ par station, si applicables;

13 juillet 2026

5. collaborer à la promotion du service auprès des citoyens et des visiteurs.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Normand Dupont, à aller de l'avant avec le fournisseur Miévo et à collaborer avec la MRC de Papineau dans les démarches de demande d'aide financière auprès de Tourisme Outaouais;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Normand Dupont, ou toute autre personne désignée par la Ville, à signer tout document nécessaire à la confirmation de la participation municipale, à la mise en œuvre du projet et à la réalisation des engagements de la Ville;

D'AUTORISER le paiement de la portion restante pour l'acquisition et l'installation d'une (1) station de recharge connectée pour vélos électriques auprès du fournisseur Miévo, au montant estimé de 6000 \$ plus taxes par station, conditionnellement à l'obtention de l'aide financière applicable;

D'UTILISER les fonds disponibles ou toute autre source de financement autorisée par le conseil pour assumer la contribution municipale au projet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-07-477

CONSIDÉRANT le programme de subvention OASIS ;

CONSIDÉRANT le projet de verdissement et l'accompagnement du CREDDO ;

CONSIDÉRANT que le projet est géré par le CREDDO ;

CONSIDÉRANT le montant de la subvention reçu, soit 54 463 \$, ce qui correspond au 3^e des 3 versements prévus, d'une aide financière totale accordée de 326 348 \$ (révisé à 299 224 \$) ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le directeur général et son administration à effectuer le virement du 2^e versement de la subvention, soit un montant de 54 463 \$ au CREDDO pour la gestion du projet de verdissement dans le cadre du programme OASIS.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-07-478

CONSIDÉRANT la résolution 2026-06-462 concernant le besoin de main-d'œuvre saisonnière au sein du Service des travaux publics pour la période estivale ;

CONSIDÉRANT que le contremaître des travaux publics a procédé à l'embauche d'un étudiant pour la période estivale sous la supervision du contremaître des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

13 juillet 2026

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'embauche de Jordan Goneau au taux horaire selon la convention collective en vigueur ;

Et que le directeur général et greffier-trésorier ainsi que le contremaître des travaux publics soient autorisés à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'embauche dudit étudiant.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-07-479

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Thurso désire conclure une entente avec GORECYCLE afin de devenir un point de dépôt lors de ses collectes annuelles des encombrants;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permettra d'offrir gratuitement aux citoyens un service de dépôt pour les appareils admissibles, conformément aux exigences et aux objectifs du programme de récupération des halocarbures administré par GORECYCLE, tout en favorisant une gestion responsable des matières résiduelles et le respect des normes environnementales applicables au Québec :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le directeur général adjoint, monsieur Hugo Blais, à signer, pour et au nom de la Ville de Thurso, les ententes de services avec « GORECLYCLE » concernant la disposition et le transport des appareils réfrigérants.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-07-480

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde une importance primordiale à la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT que la circulation automobile sur la rue Bill-Clement, en face du parc municipal Bill-Clement, représente un enjeu pour la sécurité des piétons, des enfants et des usagers du parc;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de modifier la configuration de la circulation dans ce secteur afin de réduire les risques d'accidents et d'améliorer la sécurité publique;

CONSIDÉRANT que ces modifications nécessitent des travaux d'aménagement ainsi que l'installation d'une signalisation conforme aux lois et aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT que cette modification de la circulation est jugée dans l'intérêt public et qu'elle contribuera à améliorer durablement la sécurité des usagers du secteur;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la fermeture permanente de la rue Bill-Clement, en face du parc municipal Bill-Clement, vis-à-vis du 309,

13 juillet 2026

rue Bill-Clement, afin d'empêcher la circulation de transit dans ce secteur, selon les modalités suivantes :

- Transformer la rue Bill-Clement en cul-de-sac de part et d'autre de la section fermée.
- Aménager un cul-de-sac sur la rue Rodolphe-Pelletier afin d'assurer une circulation sécuritaire en fonction de la nouvelle configuration du réseau routier.
- Autoriser l'installation de toute la signalisation routière requise, conformément aux lois et aux normes en vigueur.
- Mandater les services municipaux afin de réaliser les travaux nécessaires et de prendre toutes les mesures requises pour la mise en œuvre de la présente résolution.
- Informer les services de sécurité publique, notamment les services d'incendie, ambulanciers et policiers, des modifications apportées à la circulation afin d'assurer une intervention rapide et efficace.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-07-481

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de Thurso de reconnaître les années de service des employés municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la tenue du tournoi de golf des employés municipaux.

QU'UN budget de 2 000 \$ soit autorisé et que cette dépense à même le poste budgétaire 02 70190 996.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-07-482

CONSIDÉRANT le besoin de main d'œuvre au sein des Travaux publics de la Ville de Thurso ;

CONSIDÉRANT les recommandations du contremaître des Travaux publics, monsieur Nicolas Brodeur :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'affichage de poste de journalier temporaire et ce, à compter de mardi le 14 juillet 2026 par les voies habituelles.

13 juillet 2026

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le directeur général et greffier-trésorier ainsi que le contremaître des travaux publics soient autorisés à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l’embauche dudit étudiant.

Adoptée à l’unanimité.

Rés. : 2026-07-483

CONSIDÉRANT la convention collective 2026-2030;

CONSIDÉRANT que le poste d’assistant-sauveteur n’a pas été prévu à la convention collective 2026-2030;

CONSIDÉRANT que le poste d’assistant-moniteur de camp de jour (PAM) ne devrait pas se retrouver dans la convention collective 2026-2030 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l’ajout du poste d’assistant-sauveteur à la convention collective 2026-2030;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le retrait de la catégorie d’assistant-moniteur de camp de jour (PAM).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document nécessaire, plus précisément, la lettre d’entente entre la Ville de Thurso et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1649 (FTQ).

Adoptée à l’unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : tenue d’une période de questions sur les points de l’ordre du jour : Début à 18 h 47 ; Fin à 19 h 00.

Rés. : 2026-07-484

MONSIEUR DANIEL LAFLEUR PROPOSE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

QUE la présente séance soit levée à 19 heures 06.

Adoptée à l’unanimité.

Mélanie Boyer
Mairesse

Normand Dupont
Greffier-trésorier et Dir. gén.

Je, Mélanie Boyer , mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l’approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu’il contient au sens du l’article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Mairesse